



Reims, le 9 juillet 2019

**Objet : demande de caution pour le casier
des **secondes internes****

Madame, Monsieur,

Un casier avec une fermeture cadenas, sera mis à disposition aux élèves internes en Seconde, au début de l'année scolaire, et selon les horaires autorisés.

De ce fait il est indispensable de **prévoir un cadenas dès le premier jour** de la rentrée scolaire pour la fermeture de ce casier, et joindre au dossier d'inscription un chèque de 15 euros à l'ordre de « l'association Saint-Joseph » (Le chèque sera détruit en juin 2020 sauf si le casier est rendu détérioré).

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

Julien Lafaye
Adjoint à la Vie Scolaire